

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 29 Procurations : 0 Absents : 0 Votants : 29 Pour : 29</p>	<p>L'an deux mille vingt, le neuf juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Jérôme BOUTELOUP, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 03 juin 2020</p> <div data-bbox="1093 342 1441 544" style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>16 JUN 2020</p> <p>LA MAIRIE DE SEYSSES</p> </div>
<p>PRESENTS : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Malika BENSOUICI, Philippe STREMLER, Marie-Ange KOFFEL, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Ana ROLDAN, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Mathilde ESCLASSAN, Sébastien CHAUDERON, Yvette LENFANT, Pascal NGUYEN, Orlane LABAT, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Isabelle SIMONETTO, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE.</p> <p>Secrétaire de séance : Dominique ALM</p>	
<p align="center">N° 4675</p> <p align="center">OBJET :</p> <p align="center">Désignation des membres élus de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées</p>	<p>Vu la délibération n°4235 du 22 mai 2014 portant création et composition de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.</p> <p>Considérant que cette commission est composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.</p> <p>Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.</p> <p>Le rapport présenté au Conseil municipal est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du Conseil départemental, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.</p> <p>Le Maire préside la commission et arrête la liste de ses membres.</p> <p>Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.</p> <p>Considérant que cette commission est ainsi composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le Maire, en qualité de Président de droit de la commission, ○ Un collège d'élus composé de 5 membres, ○ Un collège représentant les usagers, ○ Un collège représentant les associations de personnes handicapées <p>Pour ces 2 derniers collèges, les membres seront désignés ultérieurement après avis d'appel à candidature.</p> <p>Il convient de désigner comme membres du collège élus de cette commission, 4 conseillers du groupe majorité et 1 conseiller du groupe opposition.</p>

	<p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none">• Désigne comme membres du collège élus de cette commission, 4 conseillers du groupe majorité et 1 conseiller du groupe opposition, à savoir : <ul style="list-style-type: none">- Monsieur Didier ZERBIB- Madame Françoise BARRERE- Madame Magalie GRANDSIMON- Madame Malika BENSOUICI- Madame Vicky VALLIER
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 17 JUIN 2020</p> <p>Affiché le : 17 JUIN 2020</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 10 juin 2020</p> <p style="text-align: right;">Le Maire, Jérôme BOUTELOUP</p> 